

Les diamants en République centrafricaine

Commerce, évaluation et blanchiment

Par Christian Dietrich

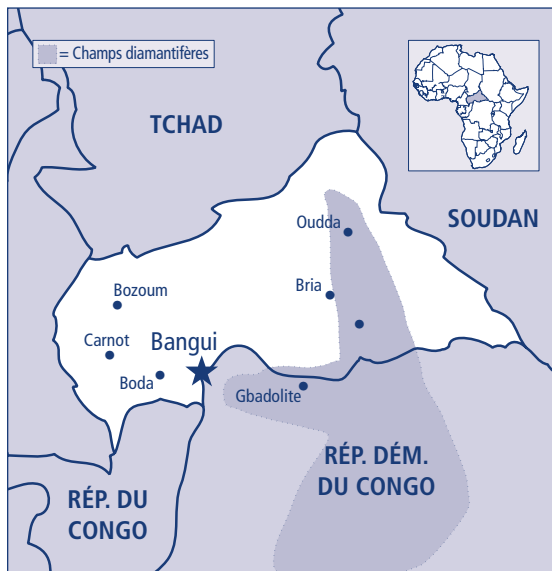
Un pays oublié par le reste du monde, telle est la première impression qu'on se fait de la République centrafricaine (RCA) en arrivant à Bangui, la capitale du pays. Il n'y a que peu d'ambassades, et les pays qui y ont une représentation politique, à l'exception de la France, emploient un minimum d'étrangers. La plupart des missions diplomatiques sont situées dans le Cameroun voisin; même l'ambassade de la France à Bangui a renvoyé l'auteur à son chargé des affaires commerciales, à Douala, pour les questions relatives aux diamants. La France est le premier fournisseur d'aide bilatérale à la RCA mais le pays ne fait que subsister à bien des égards, surtout dans la foulée des nombreuses tentatives de coups d'État survenues à Bangui.

À première vue, la République centrafricaine semble constituer une étude de cas type en matière de diamants. Malgré les nombreuses tentatives de coups d'État survenues depuis 1996, le pays n'a pas été considéré comme un *producteur* de diamants de guerre au même titre que la République démocratique du Congo (RDC) et l'Angola. La production totale de diamants de la RCA, qu'on estime à environ 100 millions de dollars US par année, provient d'une poignée de villes le long de deux veines de gisements alluvionnaires dans les régions orientale et occidentale du pays. Ne serait-ce qu'en raison de leur quantité, les diamants produits en RDC et en Angola ont occulté l'importance de l'économie des diamants, beaucoup plus petite, de la RCA.

L'étude

Ce document s'appuie sur les constatations d'une publication précédente du Projet sur les diamants et la sécurité humaine intitulée *Monnaie forte : l'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins*. Une bonne partie des renseignements présentés dans ce rapport ont été recueillis au cours d'un séjour de l'auteur à Bangui, en 2002. Le document s'ouvre sur une analyse conceptuelle de l'économie des diamants en RCA, y compris une description des taxes à l'exportation des diamants. Il examine ensuite le rôle des sociétés exportatrices de diamants en rapport avec l'évaluateur externe. Il se penche sur la question des exportations frauduleuses de diamants et sur les efforts déployés par le gouvernement pour enrayer la contrebande et accroître les recettes en provenance du secteur des diamants. Enfin, le document aborde le chevauchement entre les marchés des diamants de la RCA et de la RDC, et examine le rôle possible de Bangui dans le blanchiment des diamants de guerre et des diamants illicites.

L'auteur tient à remercier les nombreuses personnes, les fonctionnaires de l'État et les entreprises du secteur privé qui lui ont fourni de précieux renseignements au cours de ses recherches. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et du projet, et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des organismes qui appuient le projet.



À titre de dixième plus gros producteur de diamants au monde, dont la très forte proportion est de qualité gemme, le secteur des diamants de la RCA est une source vitale de recettes pour l'État. Comparativement à l'économie des diamants de la RDC, où règne l'anarchie, celle de la RCA est relativement bien réglementée et transparente. Le gouvernement dispose d'un éventail impressionnant de statistiques concernant la production et le commerce des diamants grâce au Bureau d'Évaluation et de Contrôle de Diamants et d'Or (BECDOR). De plus, il n'existe que sept grandes sociétés exportatrices de diamants, ou bureaux d'achat, dans le pays, ce qui simplifie relativement l'analyse des intérêts en jeu dans l'économie du diamant. Toutefois, au-delà de ce premier niveau d'examen, un examen plus détaillé de la RCA met au jour une situation moins optimiste.

Les diamants constituent l'une des principales exportations de la RCA; ils jouent donc un rôle de premier plan dans l'économie tant officielle qu'informelle. L'économie des diamants de la RCA est fondée presque exclusivement sur la production alluviale informelle. Le secteur structuré des diamants, composé de l'extraction mécanisée, représente moins de 10 p. 100 des exportations officielles de diamants du pays—il s'agit surtout de sociétés ou d'exploitants autorisés en vertu d'« autorisations exceptionnelles » qui permettent aux entreprises d'obtenir des permis

temporaires d'extraction et d'exportation et des obligations fiscales réduites. La plupart des entreprises préfèrent de toute façon financer les creuseurs locaux plutôt que d'investir dans la production industrielle. Par comparaison, le secteur officiel de l'extraction en RDC représente 25 p. 100 des exportations officielles, tandis que le secteur officiel de l'Angola réalise près de 50 p. 100 des exportations. Le gouvernement de la RDC possède une participation majoritaire dans la Minière de Bakwanga (MIBA), le plus gros producteur de diamants du pays, bien que l'entreprise n'ait réalisé aucun bénéfice depuis de nombreuses années en raison d'une corruption endémique. Le gouvernement de la RCA ne détient pas par contre aucune action dans des sociétés minières, conformément aux critères de privatisation recommandés par les organismes prêteurs internationaux.

Toutefois, *Monnaie forte* exposait les intérêts que possédaient dans les diamants des politiciens bien en vue, y compris le président. Les autorités de la RCA soutiennent que de tels intérêts sont purement privés et qu'ils n'ont pas de répercussion sur les activités politiques. Prenons par exemple la relation apparemment étroite entre le président Patassé et Antonio Teixeira, par l'entremise des entreprises de Teixeira, de la Central Africa Mining Company (CAMCO) et de la Central Africa Diamond Company (CADCO). Selon les fonctionnaires du ministère des Mines de la RCA, Teixeira a refusé, de 1998 à 2000, de payer des impôts sur ses opérations, en invoquant un prétendu partenariat avec Patassé¹. Teixeira a par la suite quitté la RCA lorsque le ministère des Mines a insisté pour qu'il paye ses impôts. Une partie de la concession de diamants très lucrative de la CAMCO est maintenant la propriété d'une société dans laquelle un fonctionnaire de l'ambassade des États-Unis et un ancien ministre de la Défense de la RCA ont une participation.

Comparativement à celle de Kinshasa, l'économie parallèle ou informelle de Bangui semble manquer d'argent, et le dynamique marché des diamants de Kinshasa contraste fortement avec celui de Bangui, où les sociétés d'exportation de diamants, ou bureaux d'achat, ne comptent presque aucun négociant de diamants ou collecteur—soit la personne qui agit

¹ Entrevues avec des fonctionnaires du ministère des Mines de la RCA et un fonctionnaire de l'ambassade des États-Unis, Bangui, du 15 au 20 juillet 2002.

Douanes	BECDOR	Independent Diamond Valuators	Taxe d'affaires	Trésor public
3,25 %	0,75 %	2 %	2 %	3 %

comme intermédiaire entre les exportateurs et mineurs. Mais l'anarchie qui règne en RDC en ce qui a trait aux diamants semble essentiellement absente de la RCA, du moins à Bangui. Le gouvernement de la RCA a récemment mis en place des mécanismes détaillés pour surveiller le marché interne des diamants, des mines aux exportations, par l'entremise du BECDOR, à la différence de l'Angola ou de la RDC. Un tel système peut fonctionner en RCA parce que le commerce intérieur des diamants y est assez restreint qu'on puisse le surveiller.

Le BECDOR a été créé en 1982 pour surveiller le marché intérieur des diamants et évaluer les exportations officielles. Le Bureau évalue les paquets de diamants présentés par les bureaux d'achat et par les sociétés qui exportent aux termes d'autorisations exceptionnelles, afin de déterminer les taxes. Le BECDOR tient aussi à jour une base de données sur l'ensemble de la production de diamants du pays. Il estime que le pays compte environ 50 000 creuseurs autorisés. Ces creuseurs vendent à des intermédiaires, ou collecteurs, dont le nombre est d'environ 400; ils fonctionnent de manière autonome, ou en association avec un bureau d'achat. Les creuseurs peuvent aussi vendre directement aux bureaux d'achat, dont plusieurs financent des activités d'extraction alluviales. Un creuseur remplit un bordereau de production pour officialiser sa production; lorsqu'un paquet de diamants est vendu à un intermédiaire ou à un bureau d'achat, on produit un double du reçu, des copies étant conservées par le vendeur et l'acheteur. Ce bordereau d'achat porte le nom du vendeur, le numéro de permis, le poids en carats, la valeur et l'origine. Si, par exemple, un collecteur achète de cinq creuseurs différents, sa vente à un bureau d'achat sera accompagnée de cinq bordereaux d'achat. La vente des diamants par le collecteur au bureau d'achat produira alors un unique bordereau d'achat. Cela signifie que chaque diamant présenté au BECDOR à des fins d'évaluation peut être retracé jusqu'au vendeur. Si le vendeur est un collecteur, on peut alors, en théorie, déterminer l'origine des diamants à l'aide des divers bordereaux recueillis par le collecteur. Il sera question ci-dessous des échappatoires du système.

Le total des taxes payées au gouvernement par les bureaux d'achat est de 11 p. 100, soit un pourcentage plus élevé que dans les pays voisins. Le montant est réparti comme indiqué ci-dessus.

Les bureaux d'achat croient que la taxe est trop élevée et qu'elle compromet leur rentabilité. Le gouvernement est d'avis contraire. Le ministère des Mines fait remarquer que malgré les réductions graduelles de la taxe à l'exportation, qui était de 20 p. 100 en 1982, le volume des diamants transitant par les circuits officiels n'a pas augmenté, ce qui laisse entendre que la baisse des taxes n'a pas réduit la contrebande dans le cas présent². Qui plus est, le gouvernement prétend que la taxe d'affaires de 2 p. 100 (aussi appelée la « taxe FMI », puisqu'elle vise à aider le gouvernement à rembourser sa dette étrangère) est justifiée parce qu'il n'y a aucune taxe à l'importation sur les devises étrangères. Les 3 p. 100 versés au Trésor public ne le sont que par les bureaux d'achat. Cette taxe ne semble pas être un fardeau pour les exportateurs toutefois, puisque les prix versés aux vendeurs de diamants (intermédiaires ou creuseurs) sont simplement réduits en conséquence.

Il existe des divergences concernant les 2 p. 100 versés par les bureaux d'achat directement à Independent Diamond Valuators (IDV). Ceux-ci représentent les droits prélevés par IDV pour offrir un service de contre-expertise au BECDOR, ainsi que pour former le personnel du BECDOR, depuis mars 2002. Si la RCA exportait officiellement des diamants d'une valeur de 60 millions de dollars US par année, le contrat de l'IDV lui rapporterait un montant brut de 1,2 million de dollars US par année, ou 100 000 \$ US par mois. Cette situation préoccupe profondément les bureaux d'achat qui croient que l'IDV surestime la valeur des exportations afin d'accroître ses profits. Inversement, dans le cadre de l'ancien système, les exportateurs pouvaient « persuader » les employés du BECDOR de sous-estimer la valeur des diamants, privant ainsi l'État de recettes vitales.

² Entrevues avec André Nalke Dorongo, ministre des Mines de la RCA, Banqui, le 14 juillet 2002.

Contre-expertise et arguments à l'encontre

La présence d'un évaluateur externe compétent durant les évaluations du BECDOR est nettement favorable à la RCA. Un tel contrat, octroyé à une société internationale fiable et transparente, devrait rendre quasi impossible la sous-évaluation des paquets de diamants. Le BECDOR utilisait auparavant des listes de prix désuètes qui ne tenaient pas compte des fluctuations du marché du diamant; il semble avoir systématiquement sous-évalué les exportations de diamants, et ce pour plusieurs raisons, dont les pressions directes des bureaux d'achat.

L'IDV a constitué sa propre liste de prix pour les évaluations du BECDOR, au cours de laquelle un expert diamantaire de l'IDV est présent. Cette liste vise à tenir compte des prix courants pratiqués à Anvers pour les diamants bruts. Cette valeur détermine ensuite la taxe imposée par l'État ainsi que les honoraires de l'IDV. Naturellement, certains bureaux d'achat sont contre la nouvelle liste de prix ainsi que l'examen plus attentif du BECDOR. L'évaluateur expert de l'IDV ne permet pas aux employés des bureaux d'achat d'être présents durant l'évaluation du BECDOR. On prévient de cette façon le marchandage et d'autres types d'influences, qui semblent avoir été courants dans le passé. Ainsi, l'influence des bureaux d'achat dans le processus d'évaluation semble avoir diminué de beaucoup en raison de la présence d'un évaluateur de l'extérieur.

Les enjeux de ce débat sont considérables. Par exemple, si un bureau d'achat exporte chaque année des diamants d'une valeur de 10 millions de dollars US mais qu'il est habitué à voir le BECDOR sous-évaluer ce montant de 20 p. 100, l'exportateur économise 220 000 \$ US de taxes ($10\,000\,000\ \$ \times .2 \times .11$). Si les exportations annuelles officielles de la RCA, d'une valeur de 60 millions de dollars US, étaient sous-évaluées de 20 p. 100, le gouvernement perdrait plus de un million de dollars US de recettes fiscales par année. Par contre, si l'IDV devait surévaluer les exportations de diamants de 20 p. 100, le revenu brut tiré par l'entreprise de son

contrat avec la RCA augmenterait de 240 000 \$ US par année et le gouvernement recevrait un million de dollars US de plus en impôts.

On a aussi critiqué l'aptitude d'une société d'évaluation à préserver son indépendance tout en étant liée activement à l'achat ou à la vente de diamants. L'IDV partage un bureau avec une société appelée Diamant S. Langer; il semble y avoir un recoupement considérable entre les cadres et les employés des deux entreprises. Diamant S. Langer commercialise des diamants produits par MIBA, à Anvers, une société minière parapublique en RDC; elle a aussi importé des diamants de la République du Congo (Congo-Brazzaville) en 2001, un pays qui ne produit lui-même aucun diamant, la même année que l'IDV a obtenu un contrat d'évaluation du gouvernement de la RDC. La RDC a annulé ce contrat, ce qui a donné lieu à des poursuites.

Diamants de guerre

La RCA étant située à proximité des territoires occupés par les rebelles en RDC, on peut croire que Bangui servirait de point de transit pour les diamants de guerre. Bangui, Bujumbura, Kampala et Kigali sont les voies les plus évidentes pour sortir les diamants extraits dans les zones rebelles de l'est et du nord de la RDC. Les armées du Rwanda et de l'Ouganda se sont déployées en RDC en 1998, officiellement pour des raisons de sécurité, mais elles ont activement commercialisé des diamants extraits des régions sous leur emprise. La RCA n'est pas encore intervenu militairement dans la guerre en RDC, mais le leader rebelle congolais Jean-Pierre Bemba a envoyé des troupes à Bangui durant une tentative de coup d'État survenue dans cette ville en 2001. Bemba est intervenu au nom du gouvernement de la RCA parce qu'il ne pouvait tolérer la présence d'un régime hostile à Bangui, que seul le fleuve Ubangui sépare de son territoire. Naturellement, Bemba compte fortement sur des approvisionnements de produits de base et de matériel par l'entremise soit de Kampala ou de Bangui, cette dernière ville étant une solution beaucoup moins chère pour des produits comme l'essence.

Bemba a pu financer sa guerre contre le gouvernement congolais en contrôlant la vente de diamants d'une valeur de un à trois millions de dollars par mois. Il a signé un accord de paix avec le gouvernement Kabila en avril 2002 mais a ensuite refusé d'occuper son poste de premier ministre intérimaire à Kinshasa. L'argent amassé grâce aux diamants par le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Bemba l'a aidé à préserver sa capacité de poursuivre les combats. Les voies précises empruntées pour commercialiser ces diamants demeurent essentiellement un mystère. Les rumeurs voulant que Bemba expédie ses diamants directement par l'entremise de l'Afrique du Sud persistent, mais les preuves voulant que ces diamants passent tout d'abord par les pays voisins de la RDC avant d'entrer sur le marché international sont plus convaincantes. Des diamantaires libanais bien en vue à Kampala font affaire dans des régions de la RDC contrôlées par les alliés rebelles des Ugandan People's Defence Forces, qui ont formé et appuyé le MLC. Ces opérations, menées à partir de Kampala et financées par des étrangers en association avec les hommes forts du gouvernement ougandais, obtiennent des diamants des zones rebelles jusqu'au nord de Kisangani, telles que Bafwasende et Banalia, ainsi que de Gbadolite, au cœur de la zone d'influence de Bemba. Victor Bout, un marchand d'armes russe, a aussi approvisionné Bemba par l'entremise du Rwanda, de l'Ouganda et de la RCA. Bout collabore étroitement avec Sanjivan Ruprah, qui a participé activement au commerce des diamants et des armes dans de nombreux pays africains jusqu'à son arrestation en Belgique, et ensuite en Italie, en 2002. Qui plus est, on a prétendu qu'il existait des liens directs entre les entreprises de diamants de la RCA et les groupes rebelles congolais. Deux bureaux d'achat de la RCA ont été liés à Bemba par des sources fiables enquêtant sur le commerce des diamants³. L'un de ces bureaux d'achat est aussi connu par l'Angola Selling Corporation à titre d'acheteur de diamants illicites en Angola. On trouvera dans *Monnaie forte* les détails des liens antérieurs entre un bureau d'achat en RCA et les diamants extraits à Kisangani (sous le contrôle des rebelles du RCD-Goma).

Chaque année, des diamants d'une valeur de 50 à 60 millions de dollars US extraits en territoire rebelle dans l'est et le nord de la RDC « disparaissent » dans le pipeline mondial des diamants bruts. Des diamants déclarés en Belgique par des entreprises qui font leurs achats auprès de rebelles congolais sont parfois déclarés comme provenant de la RDC, à preuve l'écart gigantesque entre les exportations officielles de la RDC et les importations en Belgique. Les entreprises tentent aussi de cacher l'origine réelle de leurs diamants en déclarant qu'ils proviennent du Congo-Brazzaville lorsqu'ils les importent en Belgique. Les importations en Belgique en provenance du Rwanda et de l'Ouganda, de 1999 à 2001, n'ont atteint que 9,2 millions de dollars, ce qui sous-estime fortement l'importance de ces deux pays comme points de transit de diamants illicites provenant de la RDC. La Tanzanie est un autre pays de transit de biens illicites. Elle a été la source de 19 millions de dollars US d'importations en Belgique entre 1999 et 2001, même si le plus gros producteur de la Tanzanie, la mine de diamants Williamson, vend sa production à De Beers plutôt que sur le marché d'Anvers.

Il est possible que la RCA serve à blanchir des diamants provenant des rebelles congolais, ou que Bangui soit utilisée comme première zone de transit. Les importations en Belgique déclarées comme provenant de la RCA ont dépassé les exportations officielles de la RCA par un facteur de trois au cours des quelques dernières années, à l'exception de 2001 où elles n'ont été que le double des exportations officielles.

Trois scénarios possibles peuvent expliquer le recours à la RCA pour blanchir ou faire transiter des diamants de guerre, ainsi que la variation considérable entre les exportations de la RCA et les importations en Belgique :

- En premier lieu, il est possible que les bureaux d'achat de la RCA déclarent toutes leurs exportations de diamants et qu'ils n'achètent pas de diamants illicites en RCA ou dans les pays voisins. Cela laisserait entendre que les importations en Belgique provenant de la RCA sont composées des exportations officielles de la RCA ainsi que de diamants importés en Belgique par d'autres entreprises qui n'ont pas d'activités en RCA mais qui déclarent frauduleusement que leurs diamants proviennent de ce pays;

³ Entrevues de l'auteur avec des sources confidentielles, en Belgique et au Royaume-Uni.

- Deuxièmement, les bureaux d'achat de la RCA pourraient déclarer certains diamants à des fins d'exportation officielles tout en faisant passer d'autres diamants illicites par contrebande, qui seraient tous déclarés en Belgique comme provenant de la RCA. Certains de ces diamants illicites pourraient être obtenus de la RDC;
- Un troisième scénario pourrait conjuguer les deux premiers : plusieurs bureaux d'achat pourraient fonctionner légitimement tandis que d'autres opéreraient à la fois sur le marché officiel et sur le marché illicite, de concert avec des entreprises qui ne sont pas présentes en RCA mais qui utilisent le nom du pays pour importer des diamants en Belgique. Pour confirmer une telle distinction, il faudrait examiner les documents d'importation en Belgique de chaque entreprise déclarant la RCA comme provenance, mais ce type de renseignement demeure un secret bien gardé dans l'ensemble de l'industrie du diamant.

Dans chaque cas, il y a de la fraude, de l'évasion fiscale et peut-être une violation des sanctions des Nations Unies.

Blanchiment ou transit des diamants de guerre

Ni le BECDOR ni l'évaluateur externe ne sont chargés de prévenir le blanchiment des diamants de guerre en RCA. Les paquets de diamants soupçonnés de provenir de la RDC ou d'ailleurs ne sont pas saisis à des fins d'enquête par le gouvernement, bien que de telles observations puissent apparaître dans les rapports d'évaluation de l'IDV⁴. Il est en fait très difficile de faire la différence entre les diamants de la RCA et ceux extraits dans le nord de la RDC, contrôlé par le MLC, tandis que les diamants de Kisangani pourraient, en théorie, être identifiés grâce à leurs qualités propres. Le ministère des Mines rejette la possibilité que des diamants de la RDC soient blanchis par l'entremise de circuits officiels en RCA, fondant son hypothèse sur la différence entre la qualité moyenne des diamants de la RCA et de la RDC⁵. Il fait remarquer que la production de diamants de la RCA est composée à 80 p. 100 de pierres de qualité gemme et de 20 p. 100 de pierres de qualité industrielle, tandis qu'en RDC, la proportion est inverse. Le blanchiment ne serait-ce que

d'une faible quantité de diamants de la RDC, reflété dans les statistiques officielles de la RCA, modifierait la proportion connue de diamants de qualité gemme et de qualité industrielle, ce qui alerterait le gouvernement.

Bien qu'il existe une différence entre la qualité des diamants de la RCA et de la RDC, elle ne s'applique qu'à la production totale des deux pays. La forte proportion de diamants de qualité industrielle provenant de Mbuji Mayi, dans la région contrôlée par le gouvernement de la RDC, par exemple, ne passerait pas logiquement par Bangui. Les diamants des zones rebelles de l'est et, plus particulièrement du nord de la RDC, passeraient plutôt par Bangui; or, ces diamants sont semblables aux diamants de la RCA, sur le plan tant des caractéristiques extérieures que de la qualité. Par conséquent, les statistiques générales concernant la qualité des diamants ne peuvent servir de réelles lignes de défense contre le blanchiment des diamants de guerre, ou ceux qui sont importés en fraude des zones minières voisines en RDC.

Conclusions

Il n'existe aucune preuve documentaire que les bureaux d'achat achètent actuellement des diamants de guerre de la RDC, bien que des preuves anecdotiques laissent entendre qu'il s'agit là d'une possibilité très réelle. De tels diamants ne seraient probablement pas blanchis par l'entremise des exportations officielles de la RCA pour éviter les taxes de l'État. Il est plus probable qu'ils entreraient à Bangui et en sortiraient en contrebande, et qu'ils ne seraient alors déclarés qu'en Belgique. Ce problème pourrait ne pas sembler relever du gouvernement de la RCA, mais l'utilisation de Bangui comme point de transit des diamants de guerre a de graves répercussions sur le commerce des diamants de ce pays.

Si le gouvernement de la République centrafricaine fait fi des indices convaincants voulant que certaines entreprises fassent affaire avec des groupes rebelles en RDC, il sera alors perçu comme complice de ce commerce. Les diamantaires, autorisés ou non, qui utilisent Bangui pour traiter avec des groupes rebelles congolais porteront atteinte à l'économie légitime des diamants de la RCA.

⁴ Entrevues avec des employés du BECDOR et l'évaluateur de l'IDV, Bangui, du 14 au 20 juillet 2002.

⁵ Entrevue avec André Nalke Dorongo, ministre des Mines de la RCA, Bangui, le 14 juillet 2002.

Le Processus de Kimberley

Le « Processus de Kimberley » a été déclenché par le gouvernement de l’Afrique du Sud en mai 2000, dans un effort pour lutter contre le problème des diamants de guerre.

Préoccupés par le fait que les guerres alimentées par les diamants en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo pourraient nuire au commerce légitime dans d’autres pays producteurs, plus de 50 pays se sont réunis périodiquement pour concevoir un système de certification international des diamants bruts. En novembre 2002, on s’est

entendu sur les principes et sur de nombreux détails d’un système qui est entré en vigueur au début de 2003.

On ne s’est toutefois pas entendu sur les dispositions relatives à une surveillance périodique indépendante des mécanismes de surveillance nationaux, et ceux-ci demeurent une source importante d’inquiétude chez les ONG qui sont préoccupées par la crédibilité et l’efficacité du système. Les ONG, y compris Partenariat Afrique Canada, le Network Movement for Justice and Development et l’International Peace Information Service, ont participé au processus, de concert avec des représentants de l’industrie du diamant.

Les contrôleurs de vol de l’aéroport national fournissent l’indication la plus élémentaire d’un tel commerce. Le mandat d’arrêt du trafiquant d’armes Victor Bout a été émis seulement après les embarras créés en haut lieu par les activités de Centrafrican Airlines, une société dont les avions sont enregistrés frauduleusement et ne sont même pas enregistrés en RCA. Le mandat n’a pas été émis dans le but de vraiment empêcher qu’on utilise Bangui comme poste d’armement du MLC et d’autres groupes rebelles dans la région. Le partenaire commercial de Bout à l’époque, qui demeure toujours à Bangui, n’a pas été nommé dans la poursuite du gouvernement contre Bout, selon un enquêteur sur les armements des Nations Unies. Qui plus est, l’observation personnelle par l’auteur du départ, à Bangui, d’un avion cargo exploité par un entrepreneur faisant l’objet d’une enquête des experts en armement de l’ONU laisse entendre que la RCA demeure un important point de ravitaillement en armes des rebelles congolais.

Recommandations

1. Si le gouvernement de la RCA et son évaluateur indépendant veulent éviter des accusations de conflit d’intérêts, l’évaluateur devrait recevoir des honoraires fixes pour son travail. Ainsi, toute augmentation des

valeurs affectées aux exportations de diamants évitera d’attirer des critiques et ne reflètera que le professionnalisme du service.

2. Si le gouvernement de la RCA veut démontrer de façon convaincante qu’il repère et prévient le passage des diamants de guerre par les voies officielles du commerce des diamants, il devrait examiner les statistiques du BECDOR et faire enquête. Cette démarche comporterait des entrevues au hasard avec des mineurs et des intermédiaires pour vérifier que les bordereaux de production et les bordereaux d’achat ne servent pas à blanchir des diamants extraits illégalement en RCA ou dans un pays voisin.
3. Il est essentiel que la RCA soit un participant actif du Processus de Kimberley et qu’elle empêche que l’on utilise son nom et son territoire pour le trafic des diamants de contrebande. Il doit y avoir un examen crédible et indépendant des systèmes de contrôle nationaux pour garantir la conformité. Sans un tel examen, les diamants du pays demeureront suspects et il serait alors indiqué que le Conseil de sécurité des Nations Unies impose un embargo international sur tous les diamants en provenance de la République centrafricaine.

le projet sur les
diamants
et la **sécurité**
humaine

Partenariat Afrique Canada • International Peace Information Service • Network Movement for Justice and Development.

Les diamants en République centrafricaine : Commerce, évaluation et blanchiment

par Christian Dietrich
Directeur de collection : Ian Smillie

© Partenariat Afrique Canada, janvier 2003

ISBN 1-894888-26-X

Conception graphique: SUM Incorporated
Traduction de l'anglais: Com'Ça Communications

Partenariat Afrique Canada

323, rue Chapel
Ottawa (ON) K1N 7Z2 Canada
www.partenariatafriquecanada.org

International Peace Information Service

<http://users.skynet.be/ipis/mainuk.htm>

Network Movement for Justice and Development

www.nmjd.f2s.com

Autres documents hors série:

- N° 1 Déstabiliser la Guinée: les diamants, Charles Taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure
- N° 2 Un éclat dans la glace: Bénéfices, protection et réglementation dans l'industrie canadienne du diamant
- N° 3 Les diamants: Éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe
- N° 4 Monnaie forte: L'Économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins.
- N° 5 Le Processus de Kimberley: Les arguments en faveur d'une surveillance adéquate
- N° 6 Guerre et paix en Sierra Leone: les diamants, la corruption et la filière libanaise
- N° 7 Ici? Jamais de la vie. Succès, suffisance et suspicion au sein de l'industrie indienne du diamant

Also available in English

Le projet sur les diamants et la sécurité humaine est appuyé par le Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T MacArthur Foundation, l'Agence canadienne de développement international, le Department for International Development de Grande-Bretagne, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, le Centre de recherches pour le développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Fonds pour la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, Inter Pares, CUSO, Terre sans frontières, le Centre canadien d'étude et de coopération internationale et plusieurs autres organismes.